

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PORTNEUF
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LÉONARD-DE-PORTNEUF
LE 11 JANVIER 2020**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue par visioconférence, à 19 h 30.

Sont présents les membres du conseil suivants :

Mme Lise Trudel	Conseillère siège # 1
Mme Marie-Ève Moisan	Conseillère siège # 3
Mme Sophie Cantin	Conseillère siège # 4
Mme Nathalie Suzor	Conseillère siège # 6

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Denis Langlois.

Étaient également présentes :

Mme Nathalie Naud, greffière et Mme Moïra Houde-Cotton, agente de développement en loisir et vie communautaire.

Était absent :

M. Cédric Champagne	Conseiller siège # 5
---------------------	----------------------

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 32. Le maire, M. Denis Langlois, souhaite la bienvenue à tous.

LÉGISLATION

04-11-01-21

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Sophie Cantin et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé tout en laissant le varia ouvert.

- 1- OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2- LÉGISLATION**
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
 - 2.2 Adoption des procès-verbaux du 1^{er} décembre 2020 et du 14 décembre 2020
- 3- SUIVI DES DOSSIERS ET DES DÉCISIONS**
- 4- PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS ET/OU D'AJOURNEMENT**
- 5- ADMINISTRATION**
 - 5.1 Présentation des comptes payés
 - 5.2 Présentation des comptes à payer et des chèques
 - 5.3 Visite de M. Bruno Côte
 - 5.4 Dossier de M. Alexandre Paradis
 - 5.5 Adhésion à la chambre de commerce régionale de St-Raymond
 - 5.6 Demande de subvention — Programme de revitalisation
 - 5.7 MMQ — Contrat d'assurances 2021
 - 5.8 Vidanges des boues de la station d'épuration — Facturation
 - 5.9 Morency société d'avocats — Modification de la résolution # 248-02-11-20
 - 5.10 Taxe 9-1-1 sur les services téléphoniques
 - 5.11 Date d'adoption du budget et du règlement de taxation 2021
- 6- URBANISME ET ENVIRONNEMENT**
 - 6.1 Rapport écrit de l'inspecteur en bâtiment, environnement et permis
 - 6.2 Abandon, dans sa totalité, du second projet de règlement # 465-19 et du second projet de règlement # 463-19 modifiant, tous deux, le règlement de zonage # 400-12 ainsi que du projet de règlement # 464-19 et du projet de règlement # 462-19 modifiant tous deux le plan d'urbanisme numéro # 396-12

- 7- VOIRIE — TRANSPORT — TRAVAUX PUBLICS — HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 7.1 *Disposition du vieux camion des travaux publics*
 - 7.2 *Programme de qualification des opérateurs municipaux en eaux usées*
 - 7.3 *Programme de qualification des opérateurs municipaux en eau potable*
 - 7.4 *Avizo Expert-Conseils — Validation des débitmètres*
- 8- LOISIRS — SPORTS — CULTURE — FAMILLE — VIE COMMUNAUTAIRE**
 - 8.1 *Rapport de l'agente du développement communautaire*
 - 8.2 *Programmation — Annulation/Remboursement de l'activité ballez-jazz*
- 9- SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 10- RAPPORTS DES COMITÉS**
- 11- SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS ET/OU D'AJOURNEMENT**
- 12- BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**
 - 12.1 *Familles Édith Blais et Hélène Brouillette — Demande spéciale concernant le système de location des chalets du lac Simon*
 - 12.2 *MAMH — Aide financière dans le contexte de la pandémie*
 - 12.3 *OMHGP — État des résultats*
- 13- VARIA**
- 14- LEVÉE DE LA SÉANCE**

05-11-01-21

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 1^{ER} ET DU 14 DÉCEMBRE 2020

Il est proposé par Mme Lise Trudel et résolu unanimement d'adopter les procès-verbaux du 1^{er} et du 14 décembre 2020.

SUIVI DES DOSSIERS ET DES DÉCISIONS

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS ET/OU D'AJOURNEMENT

ADMINISTRATION

PRÉSENTATION DES COMPTES PAYÉS

Les comptes payés au montant de 82 731.85 \$ sont présentés et annexés au présent procès-verbal.

06-11-01-21

PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES

Il est proposé par Mme Sophie Cantin et résolu unanimement d'accepter les comptes à payer au montant de 82 141.95 \$ annexés au présent procès-verbal.

07-11-01-21

VISITE DE M. BRUNO CÔTE

CONSIDÉRANT les dommages fait à la plomberie de la propriété de M. Bruno Côte sise au 964, rue Principale à St-Léonard;

CONSIDÉRANT QUE M. Côte a encouru des frais de réparation et de matériel afin de réparer son système de plomberie tel, le système de douche, la laveuse et un robinet;

CONSIDÉRANT les explications de M. Côte qui jettent un regard nouveau sur le dossier et démontre une part de responsabilité de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Lise Trudel et résolu unanimement de payer la somme de 1600 \$ afin de couvrir les frais engendrer pas M. Côte sur son système de plomberie.

DOSSIER DE M. ALEXANDRE PARADIS

Ce point sera traité en caucus.

08-11-01-21

ADHÉSION À LA CHAMBRE DE COMMERCE RÉGIONALE DE ST-RAYMOND

CONSIDÉRANT la réception de la facture de la Chambre de commerce de St-Raymond au montant de 250 \$.

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion 2020-2021 à la Chambre de commerce de St-Raymond est déjà au budget;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Lise Trudel et résolu unanimement de payer la facture de la Chambre de commerce de St-Raymond au montant de 250 \$.

09-11-01-21

DEMANDE DE SUBVENTION – PROGRAMME DE REVITALISATION

CONSIDÉRANT QUE M Pierre Jobin a obtenu un permis de construction (# 2019-019) pour la rénovation de la résidence sise au 428, rang St-Jacques, située dans la zone Rb/ru-3 du règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE la demande est admissible dans le cadre du programme de revitalisation (règlement # 440-16);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Nathalie Suzor et résolu unanimement d'accepter la demande.

10-11-01-21

MMO – CONTRAT D'ASSURANCES 2021

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a contracté ses assurances avec la Mutuelle des municipalités du Québec pour une durée de cinq ans, et ce, par la résolution # 234-19-12-16;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Moisan et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf autorise le paiement à l'assureur pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 1^{er} janvier 2022, au montant de 21 789 \$ incluant les taxes, tel qu'il appert sur la facture # 24775 en date du 4 décembre 2020.

11-11-01-21

VIDANGES DES BOUES DE LA STATION D'ÉPURATION – FACTURATION

CONSIDÉRANT la réception de la facture de la Ville de St-Raymond, du 4 décembre 2020 au montant de 9612 \$;

CONSIDÉRANT QUE la dépense est au budget;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Lise Trudel et résolu unanimement de :

- Payer la somme de 9612 \$ à la Ville de St-Raymond;
- De payer la somme à l'aide du poste budgétaire « Réseau d'égout ».

12-11-01-21

MORENCY SOCIÉTÉ D'AVOCATS – MODIFICATION DE LA RÉOLUTION # 248-02-11-20

Il est proposé par Mme Nathalie Suzor et résolu unanimement de modifier la résolution # 248-02-11-20 comme suit :

Le texte suivant :

Il est proposé par Mme Lise Trudel et résolu unanimement d'accepter le renouvellement du service de consultation juridique de Morency Société d'avocats au montant de 500 \$ plus taxes tel qu'indiqué dans l'offre de service du 22 octobre 2018.

Est modifié de la façon suivante :

Il est proposé par Mme Lise Trudel et résolu unanimement d'accepter le renouvellement du service de consultation juridique de Morency Société d'avocats au montant de 510 \$ plus taxes tel qu'indiqué sur la facture du 30 décembre 2020.

13-11-01-21

TAXE 9-1-1 SUR LES SERVICES TÉLÉPHONIQUES

CONSIDÉRANT QUE l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec créée conformément à la *Loi sur la fiscalité municipale* doit faire remise de la taxe mensuelle imposée sur les services téléphoniques aux municipalités locales aux fins du financement de leur centre d'urgence 9-1-1;

CONSIDÉRANT QUE les services de réponse au 9-1-1 seront désormais assurés pour la Municipalité par un nouveau fournisseur à compter du 3 mars 2021 et que la remise de la taxe est effectuée deux mois après qu'elle ait été imposée, l'ancien fournisseur devant toutefois être payé jusqu'à la date de cessation de services avec la taxe perçue pour cette période;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Nathalie Suzor et résolu unanimement :

- QUE la Municipalité demande à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec de désormais verser pour et à l'acquit de la municipalité toutes les remises de la taxe imposée en vertu de l'article 244.68 de la *Loi sur la fiscalité municipale* qui lui sont dues au Groupe CLR, dont le siège social est situé au 1993, avenue Champlain, Shawinigan (Qc) G9N 2L3, la présente ayant un effet libératoire pour l'Agence à l'égard de la Municipalité tant qu'elle ne sera pas avisée au moins 30 jours au préalable de tout changement d'instructions, à charge pour l'Agence de faire rapport à la municipalité et au fournisseur de service des sommes ainsi versées, et;
- QUE l'Agence soit autorisée à faire remise de la taxe aux fournisseurs du service 9-1-1 (actuel et nouveau) conformément au préambule de la présente, pour le mois complet, avec le décalage de remise.

14-11-01-21

DATE D'ADOPTION DU BUDGET ET DU RÈGLEMENT DE TAXATION 2021

CONSIDÉRANT la nécessité de tenir une séance spéciale réservée exclusivement à l'adoption du budget 2021 et du règlement de taxation pour l'exercice financier 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Lise Trudel et résolu unanimement :

- DE TENIR l'assemblée spéciale d'adoption du budget 2021 et du règlement par visioconférence, le 18 janvier 2021;
- D'AVISER la population conformément à la Loi.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

RAPPORT ÉCRIT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT, ENVIRONNEMENT ET PERMIS

Le rapport écrit de M. Théophile Guérault, inspecteur en bâtiment et en environnement, est déposé séance tenante et joint au présent procès-verbal.

15-11-01-21

ABANDON, DANS SA TOTALITÉ, DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT # 465-19 ET DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT # 463-19 MODIFIANT, TOUS DEUX, LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # 400-12 AINSI QUE DU PROJET DE RÈGLEMENT # 464-19 ET DU PROJET DE RÈGLEMENT # 462-19 MODIFIANT TOUS DEUX LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO # 396-12

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage # 400-12 est entré en vigueur le 21 février 2013 et que le conseil peut le modifier suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE deux demandes portant sur l'agrandissement de la zone résidentielle de villégiature à même l'affectation forestière privée située au niveau du secteur du lac Bleu ont été présentées à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ces deux projets de développement visent à affecter à des fins résidentielles de villégiature :

- Un site situé entre une affectation résidentielle de villégiature déjà existante et une affectation résidentielle rurale en début de la montée du Lac-Bleu, occupé par la Ferme Clément Morasse SENC. et ayant le numéro de lot 6 325 998 du Cadastre du Québec;

- Un site situé à l'intérieur de l'affectation forestière privé en bordure du lac Bleu, au nord-est de l'actuel affectation résidentielle de villégiature, occupé par M. Jean-René Côté et ayant le numéro de lot 5 808 138 du Cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE ces demandes suscitent des préoccupations particulières et qu'à cet effet, le conseil souhaite que le Comité consultatif d'urbanisme étudie de nouveau les objectifs à atteindre dans ce secteur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Lise Trudel et résolu unanimement que ce conseil abandonne, dans sa totalité, le 2nd projet de règlement # 465-19 et le 2nd projet de règlement # 463-19 modifiant, tous deux, le règlement de zonage # 400-12 ainsi que le projet de règlement # 464-19 et le projet de règlement # 462-19 modifiant tous deux, le plan d'urbanisme # 396-12.

VOIRIE – TRANSPORT – TRAVAUX PUBLICS – HYGIÈNE DU MILIEU

16-11-01-21

DISPOSITION DU VIEUX CAMION DES TRAVAUX PUBLICS

Il est proposé par Mme Lise Trudel est résolu unanimement de mandater M. Denis Grégoire à vendre le vieux camion des travaux publics.

17-11-01-21

PROGRAMME DE QUALIFICATION DES OPÉRATEURS MUNICIPAUX EN EAUX USÉES

CONSIDÉRANT QUE le règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU) exige la formation d'opérateur en eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE les employés du département des travaux publics doivent avoir les connaissances requises pour les opérations et l'entretien de l'usine d'épuration, du réseau et des stations de pompage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Lise Trudel et résolu unanimement :

- DE DÉFRAYER les droits exigibles de 118 \$ pour l'ouverture du dossier d'admission de M. Christian Nadeau, au programme auprès du Centre administratif de la qualification professionnelle d'Emploi-Québec (chèque à l'ordre du Ministre des Finances);
- DE PAYER la dépense à même le poste budgétaire « Réseaux d'égout - Honoraires professionnels ».

PROGRAMME DE QUALIFICATION DES OPÉRATEURS MUNICIPAUX EN EAU POTABLE

De l'information est donnée.

18-11-01-21

AVIZO EXPERT-CONSEILS – VALIDATION DES DÉBITMÈTRES

Il est proposé par Mme Sophie Cantin et résolu unanimement :

- D'ACCORDER le mandat de valider les débitmètres au puits d'eau potable à Avizo Experts Conseil au coût 2 275 \$ plus taxes, tel que mentionné dans l'offre du 8 janvier 2021;
- DE PAYER la dépense à même le poste budgétaire « Réseaux de distribution de l'eau potable – Honoraires professionnelles ».

LOISIRS – SPORTS – CULTURE – FAMILLE – VIE COMMUNAUTAIRE

RAPPORT DE L'AGENTE DU DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

Le rapport écrit de Mme Moïra Houde-Cotton, agente de développement communautaire en milieu municipal, est déposé séance tenante et joint au présent procès-verbal.

19-11-01-21

PROGRAMMATION — ANNULATION/REMBOURSEMENT DE L'ACTIVITÉ BALLET-JAZZ

CONSIDÉRANT les directives de la santé publique et l'impossibilité d'offrir les cours de ballet-jazz;

CONSIDÉRANT QUE les élèves du ballet-jazz sont inscrits pour 2 sessions et ont déjà effectué le paiement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sophie Cantin et résolu unanimement d'autoriser le remboursement des cours de ballet-jazz pour la session 2020-2021.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

RAPPORTS DES COMITÉS

CENTRE VACANCES LAC SIMON

De l'information a été donnée.

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Familles Édith Blais et Hélène Brouillette — Demande spéciale concernant le système de location des chalets du lac Simon

MAMH — Aide financière dans le contexte de la pandémie

OMHGP — État des résultats

VARIA

ENSEMENCEMENT DU LAC SIMON

De l'information a été donnée.

20-11-01-21

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

À ce state-ci de la réunion, il est proposé par Mme Lise Trudel et résolu unanimement d'ajourner la séance quelques instants.

21-11-01-21

COURRIER DE PORTNEUF — REMPLACEMENT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT le départ en congé de maladie de Mme Nancy Clavet, directrice générale et secrétaire-trésorière;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de la remplacer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sophie Cantin et résolu unanimement d'afficher le poste de directeur général et secrétaire-trésorier intérimaire dans le Courrier de Portneuf pour 2 semaines de parution, au coût de 434.13 \$ plus les taxes applicables pour chaque parution

22-11-01-21

MANDAT DE REPRÉSENTATION PAR AVOCAT

Il est proposé par Mme Nathalie Suzor et résolu unanimement :

- DE MANDATER Me Marc-Olivier Laporte de la firme Cain, Lamarre, à titre d'avocat de la Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf afin d'étudier le dossier de Mme Nancy Clavet.

23-11-01-21 **RETOUR À LA SÉANCE RÉGULIÈRE**

Il est proposé par Mme Lise Trudel et résolu unanimement de revenir à la séance régulière du conseil municipal.

24-11-01-21 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Tous les sujets étant épuisés, il est proposé par Mme Marie-Ève Moisan et résolu unanimement de levée l'assemblée à 21 h 33.

Monsieur Denis Langlois
Maire

Madame Nathalie Naud
Greffière et directrice générale adjointe

Je, Denis Langlois, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.